

Revue de la performance financière

TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

M\$ = MILLIONS DE DOLLARS

G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

LE 23 MARS 2018

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au www.powerfinancial.com, le site Web www.sedar.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et

mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. De plus, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (les états financiers consolidés de 2017 ou les états financiers).

Aperçu

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations essentiellement dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe. Fondée en 1984 avec l'ambition de créer un groupe de services financiers intégré, la Financière Power est demeurée engagée à l'égard de la croissance et de l'évolution de ses principaux placements par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM et de sa participation dans Pargesa. En tant que société de portefeuille, la Financière Power vise à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Depuis sa création, la Financière Power est demeurée engagée à stimuler la croissance et à créer de la valeur principalement au sein du secteur des services financiers. La direction de la Financière Power met prudemment l'accent sur la protection et l'augmentation de la valeur à long terme pour les actionnaires grâce à sa stratégie conservatrice à l'égard des risques visant à :

- Détenir des placements importants dans un petit nombre de sociétés présentant des perspectives de croissance intéressantes;
- Soutenir les filiales en exploitation afin qu'elles développent des positions de premier plan au sein de leurs secteurs;
- Collaborer avec des équipes de gestion solides pour réaliser des bénéfices durables, une croissance rentable et de la valeur à long terme pour les actionnaires;
- Maintenir des bilans sains afin de protéger la valeur pour les actionnaires pendant les périodes de ralentissement économique ou de saisir les nouvelles occasions.

Création de valeur

La Financière Power est déterminée à développer des entreprises de premier plan sur le marché qui créent en retour de la valeur à long terme pour les actionnaires. Son approche de placement repose sur trois principes fondamentaux allant de l'identification du bon placement en passant par le suivi et l'évaluation de chaque entité émettrice :

Principes d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investir dans des sociétés dotées d'une perspective et d'un horizon d'investissement à long terme ■ Soutenir les directions des sociétés en exploitation afin de créer des chefs de file de l'industrie ■ Mettre l'accent sur les produits et les segments de marché procurant une forte croissance et un rendement élevé sur les fonds propres ■ Effectuer une analyse financière rigoureuse et basée sur des faits
Principes de gestion des activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détenir une participation importante ou majoritaire ■ Mettre l'accent sur la stratégie, les gens et la répartition du capital ■ Être prudent, conservateur et se concentrer sur la création et le maintien d'un bilan robuste
Principes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèle de gouvernance active par l'entremise des conseils d'administration des filiales ■ Conseil composé de dirigeants de la Financière Power et d'administrateurs externes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Les dirigeants de la Financière Power possèdent des connaissances approfondies du secteur et des différentes sociétés du groupe ■ Les administrateurs externes fournissent leur expertise et des perspectives diversifiées

Portefeuille actuel

Lifeco et d'IGM sont devenues des chefs de file dans les secteurs d'activité de l'assurance, de la gestion d'actifs, ainsi que du patrimoine et de la retraite partout au Canada, aux États-Unis et en Europe. La Financière Power les a soutenues dans le cadre de diverses acquisitions, desquelles le groupe tire parti sur le plan stratégique de la façon suivante :

- Distribution de produits et de services à l'échelle du groupe;
- Collaboration au niveau du développement de produits;
- Partage des technologies et des fonctions liées aux services administratifs;
- Améliorations d'envergure grâce à des relations clés et à un pouvoir d'achat global;
- Approche collaborative à l'égard d'importants développements dans le secteur.

Conjointement avec Lifeco et la Financière IGM, la Financière Power continue de collaborer à l'avenir du marché des services financiers, qui évolue rapidement. Le groupe a récemment défini une stratégie en matière de technologies financières afin d'investir dans des sociétés susceptibles de générer des rendements intéressants. Cette stratégie permet également au groupe d'en apprendre davantage sur les nouvelles applications technologiques, sur la façon dont ces modèles d'affaires perturbateurs toucheront les activités courantes et sur la façon de réagir aux changements dans ce contexte afin d'être plus efficace.

De plus, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent conjointement une participation donnant le contrôle dans Pargesa, une société de portefeuille qui, par l'entremise de sa filiale GBL, met l'accent sur un nombre restreint de participations importantes et sur des investissements axés sur le « pilier financier ». Le groupe Pargesa a positionné son portefeuille de sociétés en vue de créer de la valeur à long terme tout en adhérant aux valeurs et à l'approche de placement prudente de la Financière Power. Cette participation offre à la Financière Power un moyen de créer de la valeur sur le marché européen.

LIFECO

Great-West Lifeco Inc., TSX: GWO; capitalisation boursière de 34,7 G\$, est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de gestion de placements, la gestion d'actifs et la réassurance. Lifeco exerce des activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam et d'Irish Life. Aux fins de la présentation de l'information, Lifeco a quatre secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale, lesquels reflètent les emplacements géographiques ainsi que la structure de gestion et la structure interne des sociétés.

Au Canada, par l'entremise des unités d'exploitation Client individuel et Client collectif, Lifeco offre un vaste éventail de solutions financières et de régimes d'avantages sociaux aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, y compris des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de capitalisation du patrimoine, des produits de rentes et d'autres produits de spécialité.

L'exploitation européenne comprend deux unités d'exploitation distinctes, soit l'unité Assurance et rentes et l'unité Réassurance, qui offrent des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des produits de rentes immédiates et des produits de réassurance.

FINANCIÈRE IGM

La Société financière IGM Inc., TSX: IGM; capitalisation boursière de 10,6 G\$, est une société de services financiers qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, qui exercent leurs activités de façon distincte principalement au sein du secteur des services-conseils financiers. Ses activités sont exercées principalement par l'entremise de ses filiales, soit le Groupe Investors, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel.

Le Groupe Investors offre une famille exclusive de fonds communs de placement et d'autres moyens de placement, en plus d'une vaste gamme de services en matière d'assurance, de valeurs mobilières, de prêts hypothécaires, ainsi que d'autres services financiers. Le Groupe Investors fournit ses services par l'entremise de son réseau exclusif de conseillers répartis dans tout le Canada.

Placements Mackenzie est une société de gestion de placements qui fournit des services-conseils en matière de placements et des services connexes. Mackenzie distribue ses produits et services principalement grâce à un réseau de distribution diversifié de conseillers financiers externes. En octobre 2017, la Financière IGM a regroupé les fonctions de gestion de placements du Groupe Investors et de Placements Mackenzie pour former une seule organisation de gestion de placements à l'échelle mondiale, qui relève de Placements Mackenzie, afin de soutenir les deux sociétés.

Investment Planning Counsel est un distributeur indépendant de produits, de services et de conseils financiers au Canada.

L'exploitation américaine gère deux unités d'exploitation, soit Services financiers et Gestion d'actifs. L'unité Services financiers exerce des activités dans tous les segments du marché des régimes de retraite offerts par l'employeur et propose des régimes de retraite à cotisations définies offerts par l'employeur, des comptes de retraite individuels, des services d'adhésion, des services de documentation, des options de placement et des services de formation, de même que des services de gestion de fonds, de placement et de consultation. L'unité Gestion d'actifs, Putnam, offre des services de gestion de placements, des services administratifs et des services de distribution et offre également un vaste éventail de produits de placement, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des produits axés sur le rendement absolu ainsi que des stratégies de remplacement. PanAgora, une société liée de Putnam, offre une vaste gamme de solutions de placement utilisant des techniques quantitatives sophistiquées.

Au 31 décembre 2017, la Financière Power et IGM détenaient des participations respectives de 67,7 % et de 4,0 % dans les actions ordinaires de Lifeco, correspondant à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la participation en droits de vote dans les compagnies d'assurance-vie est limitée à 65 %.

Le 31 août 2017, Placements Mackenzie a complété l'acquisition d'une participation de 13,9 % dans China AMC. Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, China AMC s'est taillé et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. L'actif géré total, en excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 870 G¥ (168 G\$ CA) au 31 décembre 2017. La participation, incluant les coûts de transaction, se chiffrait à 638 M\$.

Le 31 août 2017, la société mère de la Financière Power, Power Corporation, a également complété l'acquisition d'une participation additionnelle de 3,9 % dans China AMC pour 178 M\$, incluant les coûts de transaction. En tenant compte de la participation de 10 % acquise en 2011, Power Corporation détient désormais une participation directe de 13,9 %. Power Corporation et Placements Mackenzie détiennent une participation combinée de 27,8 % dans China AMC. Power Corporation et IGM exercent une influence notable et comptabilisent leurs participations en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2017, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient des participations respectives de 61,5 % et de 3,8 % dans les actions ordinaires d'IGM.

PARGESA ET GBL

Power Financial Europe B.V., une filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco. Au 31 décembre 2017, Parjointco détenait une participation de 55,5 % dans Pargesa (SIX: PARG), ce qui représente 75,4 % des droits de vote.

Pargesa est une société de portefeuille qui, au 31 décembre 2017, détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représente 51,8 % des droits de vote. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles (EBR: GBLB).

GBL est l'une des plus importantes sociétés de portefeuille cotées en Bourse en Europe. En tant que société de portefeuille axée sur la création de valeur à long terme, GBL s'appuie sur un actionnariat familial stable. Son portefeuille comprend des sociétés industrielles et de services d'envergure mondiale qui sont des chefs de file dans leurs marchés au sein desquels GBL joue son rôle d'actionnaire professionnel.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de GBL était composé de placements dans les sociétés cotées en Bourse suivantes:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Imerys (EPA: NK) – produits minéraux de spécialités industriels ■ SGS (SIX: SGSN) – contrôle, vérification et certification ■ LafargeHolcim (SIX: HOLN et EPA: LHN) – ciment, granulats et béton ■ Pernod Ricard (EPA: RI) – vins et spiritueux ■ adidas (XETR: ADS) – conception et distribution de vêtements de sport ■ Umicore (EBR: UMI) – technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux | <ul style="list-style-type: none"> ■ Total (EPA: FP) – pétrole, gaz et chimie ■ Burberry (LON: BRBY) – une marque de luxe mondiale ■ Ontex (EBR: ONTEX) – produits d'hygiène jetables ■ GEA (ETR: G1A) – un fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons ■ Parques (BME: PQR) – exploitation de parcs de loisirs régionaux |
|--|---|

Auparavant, GBL faisait une distinction entre les « participations stratégiques » (investissements habituellement supérieurs à 1 G€) et les investissements de type « incubateur » (investissements de 250 M€ à 1 G€ ayant le potentiel de devenir des participations stratégiques). En 2017, GBL a pris la décision d'éliminer la distinction entre les participations stratégiques et les investissements de type « incubateur » dans la présentation de son portefeuille.

De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL élabore un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques.

Au 31 décembre 2017, la valeur de l'actif net de Pargesa s'établissait à 10 851 M FS, comparativement à 8 884 M FS au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, la valeur de l'actif net de GBL s'établissait à 18 888 M€, comparativement à 16 992 M€ au 31 décembre 2016.

PORTAG3 ET WEALTHSIMPLE

La Financière Power (conjointement avec IGM et Lifeco) exerce un contrôle sur Portag3, un fonds d'investissement dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs. Portag3 détient une participation de 29,4 % dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axée sur la technologie dont l'actif administré se chiffrait à 1,7 G\$ au 31 décembre 2017. En plus de la participation détenue indirectement par l'entremise de Portag3, la Financière Power et IGM détenaient aussi, au 31 décembre 2017, des participations respectives de 10,8 % et de 37,1 % dans Wealthsimple.

Aux premier et deuxième trimestres de 2017, la Financière Power et IGM ont respectivement investi un total de 20 M\$ et de 42,6 M\$ dans Wealthsimple. Au premier trimestre de 2018, la Financière Power et IGM ont procédé à des investissements additionnels de 20 M\$ et de 45 M\$, respectivement. À ce jour, le groupe a investi un montant de 183 M\$ dans Wealthsimple.

Mode de présentation conforme aux IFRS

Les états financiers consolidés de 2017 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Les états financiers consolidés présentent les résultats financiers de la Financière Power (la société mère) ainsi que de Lifeco, d'IGM, de Portag3 et de Wealthsimple (les filiales en exploitation sur lesquelles la Financière Power exerce un contrôle) après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Parjointco est une société de portefeuille contrôlée conjointement par la Financière Power et le groupe Frère. Le placement de la Financière Power dans Parjointco est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction:

- De la quote-part revenant à la Financière Power:
 - du bénéfice net ou de la perte nette de Pargesa;
 - des autres éléments de bénéfice global ou de perte globale de Pargesa;
 - des autres variations des fonds propres de Pargesa.
- Les dividendes reçus de Parjointco.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société :

Contrôle	Méthode comptable	Bénéfice et autres éléments de bénéfice global	Test de dépréciation	Reprise d'une perte de valeur
Participation donnant le contrôle dans l'entité	Consolidation	Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle	Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans	Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Influence notable ou contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence	Quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global	La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation	Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Participations en portefeuille ne donnant pas le contrôle	Disponibles à la vente	Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant	Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur Une diminution du prix de l'action à la suite d'une charge pour perte de valeur donne lieu à une dépréciation additionnelle	Un recouvrement ultérieur de la valeur ne donnera pas lieu à une reprise

Au 31 décembre 2017, les placements de la Société se présentaient comme suit :

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
Lifeco ^[1]	67,7	Participation donnant le contrôle	Consolidation
IGM ^[2]	61,5	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Pargesa ^[3]	27,8	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Portag3 ^[4]	63,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Wealthsimple ^[5]	10,8	Participation donnant le contrôle	Consolidation

[1] IGM détient également une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[2] La Great-West détient également une participation de 3,8 % dans IGM.

[3] Détenu par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[4] Lifeco et IGM détiennent aussi chacune une participation de 18,5 % dans Portag3.

[5] Portag3 et IGM détiennent également des participations respectives de 29,4 % et de 37,1 % dans Wealthsimple.

Au 31 décembre 2017, les placements de Pargesa se présentaient comme suit :

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
GBL	50,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Imerys	53,8	Participation donnant le contrôle	Consolidation
SGS	16,6	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
LafargeHolcim	9,4	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Pernod Ricard	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
adidas	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Umicore	17,0	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Total	0,6	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Burberry	6,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Ontex	19,9	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
GEA	4,3	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Parques ^[1]	21,2	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

[1] Le 31 décembre 2017, GBL a fait l'acquisition d'un placement dans Parques lui permettant d'exercer une influence notable. Auparavant, GBL comptabilisait ce placement de portefeuille comme étant disponible à la vente.

Ce résumé de la présentation comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes aux états financiers consolidés de 2017 de la Société qui suivent :

- Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (note 2);
- Placements (note 5);
- Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (note 7);
- Goodwill et immobilisations incorporelles (note 10);
- Participations ne donnant pas le contrôle (note 19).

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Cette revue de la performance financière présente et analyse des mesures financières qui ne sont pas conformes aux IFRS. La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Les mesures financières non conformes aux IFRS utilisées aux présentes sont définies ci-dessous :

Mesure financière non conformes aux IFRS	Définition	Objectif
Mode de présentation non consolidée	Les participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM, Portag3 et Wealthsimple sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.	Utilisé par la Société pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Présente les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses sociétés en exploitation consolidées. Puisque la Société est une société de portefeuille, la direction examine et évalue la performance selon l'apport de chaque société en exploitation. Cette présentation aide le lecteur à évaluer l'incidence de l'apport au bénéfice net ajusté de chaque filiale.
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net, excluant l'incidence des autres éléments.	Aide à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes sont exclus.
Autres éléments	Incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Comprennent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement.	Met en évidence les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes. L'exclusion de ces éléments aide la direction et le lecteur à évaluer les résultats de la période considérée, car ces éléments ne sont pas représentatifs des activités courantes.
Bénéfice net ajusté par action	Bénéfice par action calculé selon le bénéfice ajusté. Bénéfice net ajusté par action divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.	Aide le lecteur à comparer le bénéfice net ajusté au moyen d'une mesure par action.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée et pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Des rapprochements entre le mode de présentation non conforme aux IFRS et la présentation conforme aux IFRS figurent ailleurs dans la présente revue de la performance financière.

Rapprochement des mesures financières conformes aux IFRS et des mesures financières non conformes aux IFRS

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action présentés conformément aux IFRS avec les mesures financières non conformes aux IFRS : le bénéfice net ajusté, les autres éléments et le bénéfice net ajusté par action. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont présentés à la section États non consolidés des résultats :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Bénéfice net – mesure financière conforme aux IFRS ^[1]	1 717	1 919
Quote-part des autres éléments, déduction faite de l'impôt		
Lifeco	340	31
IGM	78	(21)
Pargesa	-	207
	418	217
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux IFRS ^[1]	2 135	2 136

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Bénéfice net par action – mesure financière conforme aux IFRS ^[1]	2,41	2,69
Quote-part des autres éléments, déduction faite de l'impôt		
Lifeco	0,47	0,04
IGM	0,11	(0,03)
Pargesa	-	0,29
	0,58	0,30
Bénéfice net ajusté par action – mesure financière non conforme aux IFRS ^[1]	2,99	2,99

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

Résultats de la Financière Power

Cette section présente :

- Les États consolidés des résultats conformes aux IFRS;
- Les États non consolidés des résultats, qui présentent les apports des filiales en exploitation et de Pargesa au bénéfice net et au bénéfice net ajusté de la Financière Power.

Se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux IFRS pour obtenir une description du mode de présentation sur une base non consolidée ainsi qu'un rapprochement des mesures financières conformes aux IFRS et des mesures financières non conformes aux IFRS.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS CONFORMES AUX IFRS

Les états consolidés des résultats de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés ci-dessous. Les secteurs opérationnels de la Société sont Lifeco, IGM et Pargesa. Ce tableau reflète les apports de Lifeco, d'IGM et de Pargesa au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

Bénéfice net consolidé - Exercices clos les

31 décembre	Lifeco	IGM	Pargesa	Exploitation générale ^[1]	Financière Power Bénéfice net consolidé	
					2017	2016
PRODUITS						
Revenu-primés, montant net	33 947	-	-	(22)	33 925	31 125
Produits de placement nets	7 582	139	-	(111)	7 610	10 203
Honoraires	5 454	3 006	-	(117)	8 343	7 794
Total des produits	46 983	3 145	-	(250)	49 878	49 122
CHARGES						
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	35 643	-	-	-	35 643	34 675
Commissions	2 410	1 142	-	(77)	3 475	3 590
Charges d'exploitation et frais administratifs	5 925	1 113	-	92	7 130	6 380
Charges financières	300	114	-	18	432	412
Total des charges	44 278	2 369	-	33	46 680	45 057
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	2 705	776	-	(283)	3 198	4 065
Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	25	9	131	35	200	(98)
Bénéfice avant impôt	2 730	785	131	(248)	3 398	3 967
Impôt sur le bénéfice	422	174	-	(12)	584	581
Bénéfice net	2 308	611	131	(236)	2 814	3 386
ATTRIBUABLE AUX						
Participations ne donnant pas le contrôle	857	261	-	(154)	964	1 343
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	-	-	-	133	133	124
Détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power	1 451	350	131	(215)	1 717	1 919
	2 308	611	131	(236)	2 814	3 386

[1] La colonne Exploitation générale comprend les résultats de Portag3 et de Wealthsimple, les activités d'investissement et les activités propres de la Société, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

La Société évalue la performance de chaque secteur en fonction de son apport au bénéfice net ajusté. Une analyse des résultats de Lifeco, d'IGM et de Pargesa est présentée à la section Apport au bénéfice net ajusté ci-dessous.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Dans cette section du rapport, les apports de Lifeco et d'IGM au bénéfice net et au bénéfice net ajusté attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Bénéfice net ajusté ^[1]		
Lifeco ^[2]	1 791	1 821
IGM ^[2]	428	452
Pargesa	131	119
	2 350	2 392
Activités propres	(82)	(132)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(133)	(124)
Bénéfice net ajusté ^[3]	2 135	2 136
Autres éléments ^[4]		
Lifeco	(340)	(31)
IGM	(78)	21
Pargesa	-	(207)
	(418)	(217)
Bénéfice net ^[3]	1 717	1 919
Bénéfice par action – de base ^[3]		
Bénéfice net ajusté	2,99	2,99
Autres éléments	(0,58)	(0,30)
Bénéfice net	2,41	2,69

[1] Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, de Lifeco, d'IGM et de Pargesa, et du bénéfice net ajusté de chaque composante, se reporter à la section Apport au bénéfice net ajusté ci-dessous.

[2] L'apport de Lifeco et d'IGM comprend une répartition des résultats de Wealthsimple et de Portag3, en fonction de leur participation respective.

[3] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires.

[4] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

2017 par rapport à 2016

Bénéfice net	1 717 M\$ (2,41 \$ par action), comparativement à 1 919 M\$ (2,69 \$ par action) en 2016, soit une diminution de 10,4 % par action.
Bénéfice net ajusté	2 135 M\$ (2,99 \$ par action), soit un résultat comparable à celui de la période correspondante de 2016.
Apport de Lifeco, d'IGM et de Pargesa au bénéfice net ajusté	Apport de 2 350 M\$, comparativement à 2 392 M\$ en 2016, soit une diminution de 1,8 %.

Une analyse des résultats de la Société est présentée aux sections Apport au bénéfice net ajusté, Activités propres et Autres éléments ci-dessous.

APPORT AU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ**LIFECO****Apport à la Financière Power**

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté	1 791	1 821
Autres éléments	(340)	(31)
Bénéfice net	1 451	1 790

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans Lifeco était de 67,7 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Bénéfice ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
CANADA		
Clients individuels ^[1]	589	617
Clients collectifs ^[1]	641	564
Exploitation générale canadienne	(11)	37
	1 219	1 218
ÉTATS-UNIS		
Services financiers	357	333
Gestion d'actifs	(21)	(52)
Exploitation générale américaine	(2)	(3)
	334	278
EUROPE		
Assurance et rentes	947	927
Réassurance	190	277
Exploitation générale européenne	(16)	11
	1 121	1 215
EXPLOITATION GÉNÉRALE DE LIFECO	(27)	(26)
Bénéfice net ajusté ^[2]	2 647	2 685
Autres éléments	(498)	(44)
Bénéfice net ^[2]	2 149	2 641

[1] Les chiffres correspondants ont été reclassés pour refléter la restructuration de l'exploitation canadienne en deux unités d'exploitation, soit les clients individuels et les clients collectifs.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

2017 par rapport à 2016

Bénéfice net ajusté	2 647 M\$ (2,676 \$ par action), comparativement à 2 685 M\$ (2,712 \$ par action) en 2016, soit une diminution de 1,3 % par action. Le bénéfice net ajusté comprend une perte après impôt estimée à 175 M\$, comptabilisée au troisième trimestre de 2017, relativement à une estimation des réclamations de Lifeco liées aux sinistres résultant des récents ouragans, qui a entraîné une diminution du bénéfice par action ordinaire de Lifeco de 0,177 \$.
---------------------	---

CANADA

CLIENT INDIVIDUEL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net ajusté a diminué de 28 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 589 M\$. La diminution est principalement attribuable à :

- la baisse de l'apport des placements, la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats moins favorables au chapitre de la morbidité;
- partiellement contrebalancés par la baisse des pressions exercées par les nouvelles affaires, la hausse des honoraires nets et les résultats favorables au chapitre de la mortalité.

CLIENT COLLECTIF

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net ajusté a augmenté de 77 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 641 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- des résultats favorables au chapitre de la morbidité et la hausse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- partiellement contrebalancés par l'incidence moins favorable des modifications de certaines estimations liées à l'impôt sur le résultat et les résultats moins favorables au chapitre de la mortalité.

ÉTATS-UNIS

SERVICES FINANCIERS

Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 277 M\$ US (357 M\$ CA), comparativement à 250 M\$ US (333 M\$ CA) pour la période correspondante de 2016. L'augmentation de 27 M\$ US au cours de l'exercice est attribuable à :

- la hausse des honoraires nets et la baisse des charges, qui découlent essentiellement de la diminution des coûts d'intégration et d'un recouvrement de coûts lié à une variation des obligations futures à l'égard d'un régime de retraite d'employés;
- partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport des placements et de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

GESTION D'ACTIFS

La perte nette ajustée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffrée à 15 M\$ US (21 M\$ CA), comparativement à 39 M\$ US (52 M\$ CA) pour la période correspondante de 2016. La diminution de la perte nette ajustée pour l'exercice est attribuable à :

- la hausse des honoraires, qui découle de la hausse de l'actif géré et de l'apport des placements, partiellement contrebalancée par l'incidence moins favorable des modifications de certaines estimations liées à l'impôt;
- les charges financières et autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui ont augmenté de 3 M\$ US par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 30 M\$ US, principalement en raison de l'incidence positive d'ajustements apportés à certaines estimations liées à l'impôt sur le résultat pour l'exercice précédent.

EUROPE

ASSURANCE ET RENTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net ajusté a augmenté de 20 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 947 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'incidence de la hausse des volumes des nouvelles affaires et l'apport des placements;
- un profit à la vente des participations de la compagnie dans Allianz Ireland et l'incidence des modifications de certaines estimations liées à l'impôt;
- partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et par l'incidence des fluctuations des devises.

RÉASSURANCE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net ajusté a diminué de 87 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 190 M\$. Ce résultat comprend une perte de 175 M\$ à l'égard de l'estimation des sinistres découlant des ouragans survenus au cours de l'exercice. En excluant cette perte estimée, le bénéfice net ajusté a augmenté de 88 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- des résultats favorables dans les secteurs des produits d'assurance-vie et de rentes et l'incidence accrue des profits attribuables aux nouvelles affaires;
- de l'incidence favorable des modifications de certaines estimations liées à l'impôt;
- partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et par les résultats moins favorables au chapitre de la morbidité.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le bénéfice net ajusté de 2017 excluait une charge nette de 498 M\$, comparativement à une charge nette de 44 M\$ pour la période correspondante de 2016. Les autres éléments de 2017 comprenaient ce qui suit :

- L'incidence de la réforme fiscale américaine, qui a donné lieu à une charge de 216 M\$:
 - Le 22 décembre 2017, la Tax Reconciliation Act a été quasi adoptée aux États-Unis et a pris effet, de façon générale, pour les années d'imposition ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce projet de loi se traduit par une importante réforme fiscale et par une révision de l'*Internal Revenue Code*, notamment en réduisant le taux d'imposition fédéral des sociétés pour le faire passer de 35 % à 21 % et en modifiant la manière dont les États-Unis imposent les entités multinationales. La charge se rapporte principalement à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé et à l'incidence sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les provisions au titre des charges. Selon l'interprétation que fait Lifeco de la loi actuelle, le bénéfice net ajusté de 2017 aurait été supérieur d'environ 55 M\$ à 60 M\$ en vertu du nouveau régime fiscal.
- Charges de restructuration de 160 M\$ liées aux éléments suivants :
 - Lifeco a restructuré ses activités canadiennes autour de deux nouvelles unités d'exploitation : l'une axée sur les clients individuels et l'autre, sur les clients collectifs. Dans le cadre de cette restructuration, Lifeco compte réaliser des réductions des charges annualisées de 200 M\$ avant impôt. La réduction des charges porte sur la diminution des coûts au sein de l'exploitation canadienne et des services généraux, principalement au moyen d'une réduction de l'effectif, de la résiliation de certains contrats de location et de la dépréciation des systèmes d'information. La restructuration de l'exploitation canadienne a donné lieu à une charge de 126 M\$.
 - Un montant de 11 M\$ se rapportant aux activités d'intégration d'Empower Retirement dans l'exploitation américaine.
 - Les activités et les efforts d'intégration, principalement liés à la stratégie d'affaires d'Irish Life Health visant à soutenir la croissance des activités de détail, qui ont entraîné la comptabilisation d'une charge de 23 M\$.
- Une charge nette de 122 M\$ liée à la vente d'un placement en actions :
 - Lifeco a conclu un accord visant la vente d'un placement en titres de participation dans Nissay Asset Management Corporation (Nissay). Le placement en titres de participation dans Nissay a été reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente et la charge nette à la vente, qui s'élève à 122 M\$, comprend la radiation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée connexe.

En 2016, les autres éléments de 44 M\$ comprenaient :

- la restructuration et les activités d'intégration principalement liées à la restructuration de l'unité Gestion d'actifs de l'exploitation américaine et aux activités d'intégration de l'unité Assurance et rentes en Europe.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Lifeco.

FINANCIÈRE IGM**Apport à la Financière Power**

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté	428	452
Autres éléments	(78)	21
Bénéfice net	350	473

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans IGM était de 61,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Bénéfice ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par IGM

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Groupe Investors	739	736
Mackenzie	180	171
Exploitation générale et autres	144	132
Bénéfice net ajusté (avant intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres) ^[1]	1 063	1 039
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres	(335)	(302)
Bénéfice net ajusté ^[1, 2]	728	737
Autres éléments	(126)	34
Bénéfice net ^[2]	602	771

[1] Mesures financières non conformes aux IFRS telles qu'elles sont décrites dans les documents d'information publiés par IGM.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

2017 par rapport à 2016

Bénéfice net ajusté	728 M\$ (3,02 \$ par action), comparativement à 737 M\$ (3,05 \$ par action) en 2016, soit une diminution de 1,0 % par action. L'apport du Groupe Investors et celui de Mackenzie ont augmenté par rapport à l'exercice de 2016. La quote-part du bénéfice de Lifeco comprend une charge de 7 M\$ au troisième trimestre relativement à une estimation des réclamations liées aux sinistres résultant des ouragans.
---------------------	---

GRUPE INVESTORS

Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 739 M\$, comparativement à 736 M\$ à la période correspondante de 2016, en raison des éléments suivants:

- Une augmentation des honoraires de 95 M\$ principalement attribuable à une augmentation des honoraires de gestion de 119 M\$ en raison de la hausse de 10,3 % de l'actif géré moyen. Les honoraires d'administration ont augmenté de 12 M\$ en raison d'une augmentation de l'actif géré, contrebalancée en partie par des réductions d'honoraires. Les honoraires de distribution ont diminué de 36 M\$ en raison d'une baisse des produits tirés des honoraires de distribution provenant des produits d'assurance et d'une diminution des frais de rachat;
- Une diminution des produits de placement nets de 30 M\$ découlant des ajustements négatifs de la juste valeur de prêts détenus;
- Une augmentation des charges de 62 M\$ attribuable à une hausse des commissions découlant principalement d'une augmentation de l'actif géré, et une augmentation des charges autres que les commissions, principalement en raison du soutien au réseau de conseillers et d'autres initiatives de développement des affaires.

MACKENZIE

Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 180 M\$, comparativement à 171 M\$ à la période correspondante de 2016. L'augmentation de 9 M\$ est attribuable aux éléments suivants:

- Une augmentation de 35 M\$ des produits tirés des honoraires principalement attribuable à une augmentation de 8,5 % de l'actif géré moyen, partiellement contrebalancée par une diminution du taux moyen des honoraires de gestion découlant d'une modification de la composition de l'actif géré. Les honoraires d'administration ont augmenté de 6 M\$;
- Une augmentation des commissions de 9 M\$ en raison d'une hausse des commissions de suivi, principalement liée à une augmentation de l'actif moyen des fonds communs de placement, partiellement contrebalancée par une baisse des taux effectifs des commissions de suivi. Les charges autres que les commissions ont augmenté de 19 M\$ en raison d'une hausse des volumes de vente des fonds communs de placement;
- Une diminution de 3 M\$ des produits de placement nets, qui se sont établis à 1 M\$ en 2017. Les produits de placement nets sont principalement liés aux rendements sur les fonds d'investissement exclusifs.

ACTIFS ET ACTIF GÉRÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré :

31 décembre [en milliards de dollars]	2017	2016
Groupe Investors	88,0	81,2
Mackenzie ^[1]	64,6	57,7
Exploitation générale et autres ^[2]	3,9	3,8
Total	156,5	142,7

[1] À compter du 1^{er} octobre 2017, le secteur Mackenzie a été redéfini pour exclure les mandats de conseiller confiés au Groupe Investors de son actif géré. Les chiffres correspondants ont été retraités afin de refléter ce changement.

[2] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom des autres secteurs.

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré quotidien moyen des fonds d'investissement :

[en milliards de dollars]	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Groupe Investors	87,2	83,8	85,0	82,8	79,7	78,1	75,8	73,5
Mackenzie ^[1]	55,8	53,5	54,2	52,3	50,6	49,7	47,8	46,7
Exploitation générale et autres ^[2]	5,1	5,1	5,1	5,0	4,9	4,8	4,6	4,5
Total	148,1	142,4	144,3	140,1	135,2	132,6	128,2	124,7

[1] À compter du 1^{er} octobre 2017, le secteur Mackenzie a été redéfini pour exclure les mandats de conseiller confiés au Groupe Investors de son actif géré. Les chiffres correspondants ont été retraités afin de refléter ce changement.

[2] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom des autres secteurs.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le bénéfice net ajusté de 2017 excluait une charge nette après impôt de 126 M\$ inscrite en 2017, comparativement à un apport de 34 M\$ en 2016. Les autres éléments de 2017 comprenaient ce qui suit :

- Le total des charges de restructuration et autres charges de 144 M\$, incluant :
 - Les coûts de séparation et de cessation d'emploi principalement liés à la réduction de l'empreinte des bureaux régionaux d'IGM, qui ont entraîné une charge de 17 M\$;
 - La mise en œuvre, par IGM, d'un certain nombre d'initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, ce qui s'est traduit par la comptabilisation de charges de restructuration et autres charges de 127 M\$. Les initiatives comprenaient la simplification de la structure hiérarchique d'IGM, l'expansion du modèle de services partagés d'IGM, y compris le regroupement des fonctions de gestion de placements du Groupe Investors et de Mackenzie, et un programme non récurrent de départs volontaires à la retraite.

De plus, IGM a décidé d'abandonner le développement d'un nouveau système de comptabilité des fonds d'investissement. En raison de cette décision et d'autres décisions connexes liées à la technologie, les charges de restructuration et autres charges comprenaient des charges sans effet de trésorerie d'environ 74 M\$ après impôt reflétant les frais capitalisés de développement des systèmes.

- Une réduction non récurrente des charges au titre des régimes de retraite de 37 M\$:
- Un changement à une politique ayant trait à des augmentations de certaines prestations de retraite versées aux termes du régime de retraite agréé d'IGM. Bien qu'IGM ait mis en œuvre une nouvelle politique qui restreint la possibilité d'augmentations futures des prestations, elle peut, à son gré, augmenter de temps à autre certaines prestations versées aux participants retraités du régime.
- La quote-part d'IGM des charges non récurrentes de Lifeco de 19 M\$.

Les autres éléments de 2016 comprenaient une variation favorable de 34 M\$ des estimations de la charge d'impôt relative à certaines déclarations de revenus.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par IGM.

PARGESA**Apport à la Financière Power**

Exercices clos les 31 décembre [en millions de dollars canadiens]	2017	2016
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté	131	119
Autres éléments	-	(207)
Bénéfice net	131	(88)

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans Pargesa était de 27,8 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Bénéfice ajusté et bénéfice net, tels qu'ils ont été présentés par Pargesa

Exercices clos les 31 décembre [en millions de francs suisses]	2017	2016
Apport du portefeuille au bénéfice net ajusté		
Quote-part du bénéfice de:		
Imerys	126	112
Dividendes:		
LafargeHolcim	60	44
SGS	46	41
Pernod Ricard	23	21
Total	20	28
adidas	15	11
Umicore	14	14
Engie	-	26
Autres ^[1]	13	6
Apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement	123	38
	440	341
Produits financiers (charges financières), montant net	(20)	8
Frais généraux et impôt	(36)	(28)
Bénéfice net ajusté ^[2, 3]	384	321
Autres éléments	(2)	(353)
Bénéfice net (perte nette) ^[3]	382	(32)

[1] Comprend les dividendes de Burberry, d'Ontex, de GEA et de Parques.

[2] Décrit comme le « résultat courant économique » par Pargesa.

[3] Attribuable aux actionnaires de Pargesa.

2017 par rapport à 2016

Bénéfice net ajusté 384 M FS, comparativement à 321 M FS en 2016, soit une augmentation de 19,6 %.

À l'exception de la quote-part des résultats d'Imerys, une grande part du bénéfice net ajusté de Pargesa est composée de dividendes provenant de ses placements non consolidés, qui sont déclarés comme suit :

- LafargeHolcim (deuxième trimestre)
- SGS (premier trimestre)
- Pernod Ricard (deuxième et quatrième trimestres)
- Total (deuxième, troisième et quatrième trimestres)
- adidas (deuxième trimestre)
- Umicore (deuxième et troisième trimestres)
- Burberry (deuxième et quatrième trimestres)
- Ontex (deuxième trimestre)
- GEA (premier trimestre)

RÉSULTATS

Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 384 M FS, soit une augmentation de 63 M FS par rapport à la période correspondante de 2016, principalement en raison des éléments suivants :

- L'apport d'Imerys a augmenté de 14 M FS pour l'exercice, passant de 112 M FS à 126 M FS au 31 décembre 2017;
- Une augmentation de l'apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement de 85 M FS pour l'exercice;
- Des charges sans effet de trésorerie de 11 M FS comprises dans les produits financiers (charges financières), montant net, pour l'exercice, attribuables à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés liés aux débetures convertibles et échangeables émises par GBL, comparativement à des profits sans effet de trésorerie de même nature de 31 M FS pour la période correspondante de 2016;
- Un profit de 16 M FS provenant des activités de négociation et des activités liées aux dérivés de GBL dans le cadre de la gestion de son portefeuille au cours de l'exercice, comparativement à 3 M FS en 2016;
- Des dividendes de ses principales participations de 191 M FS au cours de l'exercice, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2016.

AUTRES ÉLÉMENTS

Il n'y avait pas d'autres éléments importants en 2017. Les autres éléments de 353 M FS en 2016 comprenaient essentiellement :

- La quote-part revenant à Pargesa d'un profit à la cession d'une participation de 1,8 % dans Total, d'un montant de 667 M FS.
- La quote-part des charges pour perte de valeur de 960 M FS à l'égard de sa participation dans LafargeHolcim à la suite d'une baisse importante du cours de l'action de LafargeHolcim.
- La quote-part revenant à Pargesa d'une charge pour perte de valeur additionnelle à l'égard des actions d'Engie et d'une perte à la cession d'Engie d'un montant total de 41 M FS.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Pargesa.

Les taux de change moyens pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 étaient les suivants :

	2017	2016	Variation en %
Euro/FS	1,1120	1,0900	2,0
FS/CA	1,3190	1,3450	(1,9)

ACTIVITÉS PROPRES

Les activités propres incluent les produits tirés (pertes sur) des placements, les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Produits tirés (pertes sur) des placements ^[1]	12	(18)
Charges d'exploitation et autres charges		
Charges d'exploitation	(86)	(77)
Charges financières	(18)	(18)
Amortissement	(2)	(2)
Impôt ^[2]	12	(17)
	(94)	(114)
Activités propres	(82)	(132)

[1] Au deuxième trimestre de 2017, la Financière Power a obtenu le contrôle de Wealthsimple. Un profit reflétant la participation de la Société dans Wealthsimple à la juste valeur a été comptabilisé.

[2] Comprend principalement la reprise d'une réserve pour la retenue d'impôt à la source payable lors du rapatriement éventuel de la trésorerie de Power Financial Europe B.V. vers la Financière Power. La reprise est attribuable à la quasi-adoption, en 2017, d'une exonération de la retenue d'impôt à la source au rapatriement.

AUTRES ÉLÉMENTS (exclus du bénéfice net ajusté)

Le tableau suivant présente la quote-part revenant à la Société des autres éléments :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Lifeco		
Incidence de la réforme fiscale américaine	(146)	-
Charges de restructuration ^[1]	(107)	(31)
Charge nette à la vente d'un placement en actions	(83)	-
Quote-part des autres éléments d'IGM	(4)	-
	(340)	(31)
IGM		
Charges de restructuration et autres charges	(88)	-
Régime de retraite	22	-
Réduction des estimations d'impôt	-	21
Quote-part des autres éléments de Lifeco	(12)	-
	(78)	21
Pargesa		
Total - profits à la cession partielle	-	175
LafargeHolcim - charges pour perte de valeur	-	(360)
Engie - charge pour perte de valeur et perte à la cession partielle	-	(15)
Autres (charges) produits	-	(7)
	-	(207)
	(418)	(217)

[1] Les montants de la période correspondante ont été reclassés.

Se reporter aux sections Autres éléments portant respectivement sur Lifeco, IGM ou Pargesa ci-dessus pour obtenir des renseignements additionnels.

Situation financière

BILANS CONSOLIDÉS (résumés)

Les bilans résumés de Lifeco et d'IGM et le bilan non consolidé de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan non consolidé, qui n'est pas présenté conformément aux IFRS, et du bilan consolidé résumé de la Société au 31 décembre 2017.

31 décembre	Financière Power	Lifeco	IGM	Ajustements liés à la consolidation et autres ^[1]	Financière Power Bilans consolidés	
					2017	2016
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 054	3 551	967	(251)	5 321	4 396
Placements	142	164 020	8 230	(47)	172 345	167 744
Participation – Lifeco	13 772	–	903	(14 675)	–	–
Participation – IGM	2 865	362	–	(3 227)	–	–
Participation – Parjointco	3 354	–	–	–	3 354	2 811
Participations – autres entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	–	2	648	12	662	292
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	9 893	–	–	9 893	10 781
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	5 045	–	–	5 045	5 627
Autres actifs ^[2]	122	9 697	1 139	(39)	10 919	11 113
Immobilisations incorporelles	–	3 732	1 952	64	5 748	5 966
Goodwill	–	6 179	2 660	741	9 580	9 274
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	217 357	–	–	217 357	200 403
Total de l'actif	21 309	419 838	16 499	(17 422)	440 224	418 407
PASSIF						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	161 365	–	–	161 365	157 949
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	7 596	–	7 596	7 721
Débitures et autres instruments d'emprunt	250	5 617	2 175	(74)	7 968	7 513
Autres passifs ^[2]	546	9 963	1 903	2	12 414	12 605
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	217 357	–	–	217 357	200 403
Total du passif	796	394 302	11 674	(72)	406 700	386 191
FONDS PROPRES						
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	2 714	150	(2 864)	2 830	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17 683	19 887	4 675	(24 562)	17 683	16 901
Participations ne donnant pas le contrôle ^[3, 4]	–	2 935	–	10 076	13 011	12 735
Total des fonds propres	20 513	25 536	4 825	(17 350)	33 524	32 216
Total du passif et des fonds propres	21 309	419 838	16 499	(17 422)	440 224	418 407

[1] Les ajustements liés à la consolidation et autres comprennent Portag3 et Wealthsimple, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

[2] Les chiffres correspondants ont été reclassés, tel qu'il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés de 2017.

[3] Les participations ne donnant pas le contrôle de Lifeco comprennent le surplus attribuable au compte de participation de filiales.

[4] Les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux ajustements liés à la consolidation représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 440,2 G\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 418,4 G\$ au 31 décembre 2016, principalement en raison de l'incidence de la fluctuation favorable des marchés et de la croissance des nouvelles affaires, partiellement contrebalancés par l'incidence négative des fluctuations des devises.

Le passif a augmenté pour s'établir à 406,7 G\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 386,2 G\$ au 31 décembre 2016, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 3,4 G\$, principalement en raison de l'incidence des nouvelles affaires, partiellement contrebalancée par l'incidence nette des fluctuations des devises, découlant surtout du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, et des modifications des hypothèses.
- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 17,0 G\$, principalement en raison de l'incidence combinée des hausses de la valeur de marché et des produits de placement de 13,4 G\$, de l'incidence des fluctuations des devises de 2,5 G\$ et des dépôts nets de 1,1 G\$.

BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidée ci-dessous, Lifeco et IGM sont présentées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, rehaussent l'information fournie dans la présente revue de la performance financière et aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power.

31 décembre	2017	2016
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	1 054	842
Participation – Lifeco	13 772	13 536
Participation – IGM	2 865	2 866
Participation – Parjointco	3 354	2 811
Placements ^[2]	142	76
Autres actifs	122	122
Total de l'actif	21 309	20 253
PASSIF		
Débetures	250	250
Autres passifs	546	522
Total du passif	796	772
FONDS PROPRES		
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17 683	16 901
Total des fonds propres	20 513	19 481
Total du passif et des fonds propres	21 309	20 253

[1] Les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 281 M\$ (341 M\$ au 31 décembre 2016) dont l'échéance est de plus de trois mois. Conformément aux IFRS, ceux-ci sont classés dans les placements dans les états financiers consolidés.

[2] Comprend les placements dans Portag3 et Wealthsimple.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 1 054 M\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 842 M\$ à la fin de décembre 2016. Les dividendes de 329 M\$ déclarés le 10 novembre 2017 et versés le 1^{er} février 2018 sont inclus dans les autres passifs. Les dividendes de 83 M\$ déclarés par IGM le 2 novembre 2017 et reçus par la Société le 31 janvier 2018 sont inclus dans les autres actifs (pour obtenir plus de détails, se reporter à la section États non consolidés des flux de trésorerie présentée plus loin).

Participations dans Lifeco, IGM et Parjointco

La valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, a augmenté pour s'établir à 19 991 M\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 19 213 M\$ au 31 décembre 2016.

	Lifeco	IGM	Parjointco	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	13 536	2 866	2 811	19 213
Quote-part du bénéfice net ajusté	1 791	428	131	2 350
Quote-part des autres éléments	(340)	(78)	–	(418)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(245)	(12)	491	234
Dividendes	(983)	(333)	(78)	(1 394)
Autres, incluant principalement l'incidence des variations des participations	13	(6)	(1)	6
Valeur comptable au 31 décembre 2017	13 772	2 865	3 354	19 991

FONDS PROPRES**Actions privilégiées**

Les actions privilégiées de la Société comprennent onze séries d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, en deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, et en deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif d'un montant en capital déclaré total de 2 830 M\$ au 31 décembre 2017 (comparativement à 2 580 M\$ au 31 décembre 2016). Toutes les séries d'actions sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie uniquement au gré de la Société à partir de dates déterminées.

Le 26 mai 2017, la Société a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série V, donnant droit à un dividende non cumulatif de 5,15 %, pour un produit brut de 250 M\$.

Les modalités des actions privilégiées de premier rang en circulation sont décrites à la note 17 des états financiers consolidés de 2017 de la Société.

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont chiffrés à 17 683 M\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 16 901 M\$ au 31 décembre 2016:

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, au début de l'exercice	16 901	16 893
Variation des bénéfices non distribués		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	1 850	2 043
Dividendes déclarés	(1 310)	(1 244)
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	(8)	(156)
	532	643
Variations des réserves		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Écarts de change	(387)	(988)
Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	177	93
Pertes actuarielles liées aux régimes à prestations définies	(56)	(127)
Quote-part de Pargesa et des autres entreprises associées	493	371
Rémunération fondée sur des actions	2	15
	229	(636)
Émission d'actions ordinaires (601 819 actions en 2017 et 30 980 en 2016) aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société	21	1
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires aux 31 décembre	17 683	16 901

La valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 24,77 \$ au 31 décembre 2017, comparativement à 23,69 \$ à la fin de 2016.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

À la date de la présente revue de la performance financière, 713 871 479 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 713 269 660 au 31 décembre 2016. À la date de la présente revue de la performance financière, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 11 147 365 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

Flux de trésorerie**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (résumés)**

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco et d'IGM et les flux de trésorerie non consolidés de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau présente un rapprochement de l'état non consolidé des flux de trésorerie, qui n'est pas présenté conformément aux IFRS, et de l'état consolidé résumé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Exercices clos les 31 décembre	Financière Power	Lifeco	IGM	Ajustements liés à la consolidation et autres	Financière Power Flux de trésorerie consolidés	
					2017	2016
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :						
Activités d'exploitation	1 307	6 757	658	(1 467)	7 255	6 900
Activités de financement	(1 031)	(1 659)	170	1 364	(1 156)	(1 015)
Activités d'investissement	(64)	(4 778)	(472)	168	(5 146)	(5 479)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	(28)	-	-	(28)	(198)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	212	292	356	65	925	208
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	842	3 259	611	(316)	4 396	4 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	1 054	3 551	967	(251)	5 321	4 396

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés ont augmenté de 925 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à une augmentation de 208 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 7 255 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 6 900 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société ainsi que les dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 156 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 015 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 5 146 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 5 479 M\$ pour la période correspondante de 2016.

La Société a diminué son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de trois mois, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 60 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 137 M\$ pour la période correspondante de 2016.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de (pertes sur) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie de la Financière Power, la société mère.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Dividendes		
Lifeco	983	926
IGM	333	333
Pargesa	78	75
	1 394	1 334
Activités propres, déduction faite des éléments sans effet sur la trésorerie	(87)	(89)
	1 307	1 245
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions privilégiées perpétuelles	(130)	(125)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 163)	(1 106)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	250	-
Émission d'actions ordinaires	18	1
Autres (y compris les frais d'émission d'actions)	(6)	-
	(1 031)	(1 230)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements dans Portag3 et Wealthsimple	(25)	(21)
Acquisition d'autres placements et autres	(39)	(22)
	(64)	(43)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	212	(28)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	842	870
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	1 054	842

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 212 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à une diminution de 28 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 1 307 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 1 245 M\$ pour la période correspondante de 2016.

■ Les dividendes versés par Lifeco sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont totalisé 1,4680 \$ par action, comparativement à 1,3840 \$ par action pour la période correspondante de 2016. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a reçu des dividendes de Lifeco d'un montant de 983 M\$, comparativement à 926 M\$ pour la période correspondante de 2016. Le 8 février 2018, Lifeco a annoncé une augmentation de 6 % du dividende trimestriel sur ses actions ordinaires, qui passera de 0,3670 \$ à 0,3890 \$ par action, payable le 29 mars 2018.

■ Les dividendes versés par IGM sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont totalisé 2,25 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2016. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a reçu des dividendes d'IGM d'un montant de 333 M\$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2016.

■ Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre se clôturant le 30 juin. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2017 s'est chiffré à 2,44 FS par action au porteur, comparativement à 2,38 FS en 2016. La Société a reçu des dividendes de Parjointco de 78 M\$ (57 M FS) en 2017, comparativement à 75 M\$ (56 M FS) pour la période correspondante de 2016.

Les activités de financement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 031 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 230 M\$ pour la période correspondante de 2016, et elles comprenaient ce qui suit :

- Le versement de dividendes par la Société sur les actions privilégiées et les actions ordinaires d'un montant de 1 293 M\$, comparativement à 1 231 M\$ pour la période correspondante de 2016. Les dividendes versés par la Société sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont totalisé 1,63 \$ par action, comparativement à 1,55 \$ par action pour la période correspondante de 2016.

- L'émission d'actions privilégiées perpétuelles de la Société d'un montant de 250 M\$.
- L'émission d'actions ordinaires pour les options sur actions des employés exercées au cours de la période d'un montant de 18 M\$, comparativement à 1 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 64 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 43 M\$ pour la période correspondante de 2016.

Gestion du capital

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débentures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de GBL, déterminent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

À l'exception des débentures et autres instruments d'emprunt, le capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend : les débentures, les actions privilégiées perpétuelles, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source efficiente de capitaux permanents.

La structure du capital consolidé de la Société comprend les débentures, les actions privilégiées et les autres instruments d'emprunt émis par ses filiales consolidées. Les débentures et autres instruments d'emprunt émis par Lifeco et IGM sont sans recours contre la Société. La Société ne garantit pas les instruments d'emprunt émis par ses filiales. Les actions privilégiées perpétuelles et le total des fonds propres représentaient 81 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2017.

31 décembre	2017	2016
DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT		
Financière Power	250	250
Lifeco	5 617	5 980
IGM	2 175	1 325
Ajustements liés à la consolidation	(74)	(42)
	7 718	7 263
	7 968	7 513
ACTIONS PRIVILÉGIÉES		
Financière Power	2 830	2 580
Lifeco	2 714	2 514
IGM	150	150
	2 864	2 664
	5 694	5 244
FONDS PROPRES		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17 683	16 901
Participations ne donnant pas le contrôle ^[1]	10 147	10 071
	27 830	26 972
	41 492	39 729

[1] Représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société, excluant les actions privilégiées de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions privilégiées dans le présent tableau.

Financière Power

- La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 7 décembre 2016, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 3 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou de toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.
- Le 26 mai 2017, la Société a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série V, donnant droit à un dividende non cumulatif de 5,15 %, pour un produit brut de 250 M\$.

Lifeco

- Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale de Lifeco, a remboursé ses débetures subordonnées à 5,25 % d'un montant de 200 M€ à leur montant en capital plus les intérêts courus.
- Le 18 mai 2017, Lifeco a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série T, donnant droit à un dividende non cumulatif de 5,15 %, pour un produit brut de 200 M\$.
- Le 26 mai 2017, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP a émis des billets non garantis de premier rang à 4,15 % d'un montant en capital de 700 M\$ US, garantis entièrement et sans condition par Lifeco et arrivant à échéance en 2047.

- Le 21 juin 2017, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP a remboursé la totalité du capital de ses débetures subordonnées à 5,691 % d'un montant de 1 G\$, arrivant à échéance le 21 juin 2067, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débetures, plus les intérêts courus jusqu'à la date de remboursement, mais à l'exclusion de cette date.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

- Le 28 février 2018, Lifeco a émis des débetures à 3,337 % sur 10 ans d'un montant de 500 M\$. Le produit net a été utilisé par Lifeco pour rembourser les débetures arrivées à échéance et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Financière IGM

- Le 26 janvier 2017, IGM a émis des débetures à 3,44 % sur 10 ans d'un montant de 400 M\$ ainsi que des débetures à 4,56 % sur 30 ans d'un montant de 200 M\$. IGM s'est servi du produit net pour aider sa filiale, Placements Mackenzie, à financer une partie importante des acquisitions visant une participation de 13,9 % dans China AMC et pour les besoins généraux de l'entreprise.
- Le 7 décembre 2017, IGM a émis des débetures à 4,115 % sur 30 ans d'un montant de 250 M\$. IGM s'est servi du produit net pour rembourser les débetures arrivées à échéance et pour les besoins généraux de l'entreprise.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales et les filiales d'IGM sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire.

NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) aux débetures de la Société est de « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) aux débetures de la Société est de « A (élevée) », avec une tendance stable.

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-dessous proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La notation « A+ » attribuée aux débetures de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débeture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « A (élevée) » attribuée aux débetures de la Société par DBRS correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débeture à long terme notée « A (élevée) » indique que la capacité à l'égard du paiement est appréciable, mais que sa qualité de crédit est inférieure à celle d'une débeture notée « AA » et qu'elle peut être vulnérable aux événements futurs, bien que les facteurs négatifs que la notation « A (élevée) » comporte soient gérables.

Gestion des risques

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée détenant des participations dans les secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs ainsi que dans d'autres secteurs d'activité. Ses principales participations consistent en une participation donnant le contrôle dans Lifeco et IGM et une participation lui donnant le contrôle conjoint dans Parjointco, qui elle-même détient une participation donnant le contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques du fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Une description complète de ces risques est présentée dans les documents d'information qu'elles publient. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL sont responsables de la surveillance des risques au sein de leurs sociétés respectives. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance de ses risques et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités. Certains dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation.

APPROCHE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DES RISQUES

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société ont la responsabilité globale de la gestion des risques liés aux activités d'investissement et d'exploitation de la société de portefeuille et maintiennent un ensemble exhaustif et approprié de politiques et de contrôles.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants :

- Le comité d'audit se concentre sur les risques inhérents à la présentation de l'information financière et à la cybersécurité.
- Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.
- Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision évalue les transactions avec des parties liées de la Société aux fins d'approbation.

Un placement dans les titres de la Société de même que les activités qu'exerce la Société comportent certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-dessous et d'autres risques présentés ailleurs dans cette revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Le texte qui suit constitue une analyse de certains risques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société, ainsi que sur la valeur de ses fonds propres. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de prises de décisions inefficaces et de stratégies inadéquates ou d'un manque de réactivité face aux changements majeurs au sein de l'environnement d'affaires, y compris les manifestations du risque macroéconomique ou du risque pays, ou aux changements à la réglementation. De plus, le risque stratégique inclut les risques associés à la structure de société de portefeuille et aux acquisitions futures possibles de la Société.

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie de la Société en matière d'investissement est incertaine du fait qu'elle nécessite l'existence d'occasions intéressantes, qu'elle doit être réalisée au moment opportun et qu'elle nécessite l'exercice d'un jugement professionnel. L'approche de la Société consiste à surveiller, par l'entremise du conseil d'administration, ses sociétés en exploitation et ses participations qui pourraient générer, à long terme, une croissance soutenue des bénéfices et des dividendes. La Société cherche à agir comme un propriétaire doté d'une perspective à long terme et d'une vision stratégique articulées autour de valeurs fondamentales solides.

Le chef de la direction a la responsabilité d'élaborer les plans stratégiques proposés de la Société, en tenant compte des occasions et des risques émergents, en vue de créer une croissance rentable soutenue et de la valeur à long terme pour la Société, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques approuvés. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les buts et les objectifs à long terme de la Société et d'approuver les plans stratégiques élaborés par le chef de la direction, après avoir évalué les solutions possibles. Également, le conseil d'administration surveille la mise en œuvre, par la haute direction, des plans approuvés, évalue l'atteinte des buts et des objectifs de la Société, révisé et approuve, au moins une fois par année, le plan financier de la direction en plus d'examiner et d'approuver les transactions importantes et les décisions stratégiques en matière de gestion du capital qui concernent la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance et également qu'elle ne puisse, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité de ses filiales, d'une entreprise contrôlée conjointement et des entreprises associées ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La Société évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidité et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans ses politiques. La capacité de la Financière Power à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2016.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE MARCHÉ

Afin de conserver un niveau approprié de liquidité disponible, la Société maintient un portefeuille d'instruments financiers qui peuvent être composés d'une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de titres à revenu fixe, d'autres placements (incluant des titres de participation, des fonds d'investissement et des fonds de couverture) et de dérivés, lesquels sont exposés aux risques de crédit et de marché, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie, qui se rapporte aux produits dérivés.

La Financière Power gère le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Société exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement canadien ou américain. La Société révisé régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés, principalement pour atténuer l'exposition au risque de change. La Financière Power évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Société au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2016.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'une participation fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, la Société peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2017, environ 3 % du montant de 1 054 M\$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power étaient libellés en dollars américains.

Les débetures de la Financière Power ne sont pas exposées au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2017, la sensibilité du portefeuille d'instruments financiers à une variation de 1 % du taux d'intérêt était de 3 M\$ pour un portefeuille d'une valeur de 254 M\$. La majorité des instruments du portefeuille arrivent à échéance au cours des deux prochaines années.

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La plupart des autres placements de la Financière Power sont classés comme disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les autres placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation. Au 31 décembre 2017, l'incidence d'une perte de valeur de 5 % des autres placements se traduirait par la comptabilisation d'une perte latente de 4 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global.

La gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power n'a pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2016. Pour obtenir plus de détails sur la gestion des risques de la Société, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2017 de la Société.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de subir une perte en raison d'erreurs commises par des personnes, de défaillances ou d'insuffisances des processus internes et des technologies, ou d'événements externes. Il comprend les types de risque suivants : les fraudes internes et externes, les pratiques inadéquates en matière de ressources humaines, les erreurs d'exécution et de procédures, le risque lié aux modèles, le risque lié aux fournisseurs et aux tiers, l'interruption des activités, la cybersécurité, le risque juridique et le risque lié à la non-conformité à la réglementation. Bien que le risque opérationnel ne puisse être complètement éliminé, les processus de gestion des risques de la Société sont conçus pour gérer ce risque de façon rigoureuse et diligente.

La Société gère le risque opérationnel en adoptant et en appliquant une série de politiques, de procédures et de pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, dont des politiques relatives aux ressources humaines et aux pratiques de rémunération, une politique de récupération de la rémunération pour tous les dirigeants, un code de conduite et de déontologie destiné aux employés et aux tiers, des procédures relatives à la continuité des activités, de la révision des opérations entre parties liées et d'autres lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. La Société a aussi établi divers contrôles aux fins de la présentation et de la communication de l'information financière et ces contrôles, qui font régulièrement l'objet de tests, peuvent contribuer à déterminer et à atténuer les risques opérationnels.

Risque lié à la cybersécurité

La Société est exposée à des risques liés à la cybersécurité, en particulier les cybermenaces, qui comprennent, mais sans s'y limiter, les cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible, ou d'autres brèches touchant le réseau ou la sécurité des technologies de l'information (TI). La Société continue de surveiller les menaces pour la cybersécurité, en plus d'améliorer ses mécanismes de protection ainsi que ses procédures de prévention, de détection, d'intervention et de gestion relativement à de telles menaces, qui évoluent constamment. Par conséquent, les mesures de protection des TI de la Société sont surveillées et adaptées de façon continue afin de prévenir et de détecter les cyberattaques, puis de les résoudre. D'éventuelles perturbations des systèmes d'information ou brèches de sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société ou encore nuire à sa réputation.

Risque lié à la non-conformité à la réglementation

Le risque lié à la non-conformité à la réglementation correspond au risque que la Société ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Société exerce ses activités, tant au Canada que dans d'autres pays. Un grand nombre de lois, de règles et de réglementations gouvernementales, y compris en ce qui a trait à la présentation et à la communication de l'information financière, s'appliquent à la Société. L'interprétation de ces lois, règles et réglementations par la Société, les agences gouvernementales ou les tribunaux pourrait se traduire par des cas de non-conformité aux dispositions réglementaires et avoir une incidence défavorable sur la réputation de la Société, en plus d'entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. En plus d'être tenue de respecter ces lois, règles et réglementations, la Société doit aussi surveiller leur évolution de près, afin que toute modification à leur égard soit prise en compte dans la gestion de ses activités.

La Société s'assure que les incidences fiscales de toutes ses décisions stratégiques respectent ses obligations en matière de présentation d'informations juridiques et fiscales en plus de prévoir les changements éventuels au cadre juridique actuel afin d'éviter tout risque de non-conformité qui pourrait avoir des incidences défavorables.

RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une activité entreprise par la Société soit perçue de manière négative par ses parties prenantes ou le public, que ce jugement soit fondé ou non, causant ainsi du tort à son image et se traduisant éventuellement par la perte d'activités commerciales, une capacité de financement limitée, des poursuites judiciaires ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. Le risque lié à la réputation peut découler de divers événements et est généralement associé à une gestion insuffisante d'un autre risque. Par exemple, le non-respect des lois et des règlements ainsi que des manquements aux obligations en matière de présentation et de communication de l'information financière peuvent avoir une incidence importante sur la réputation de l'entreprise.

Le conseil d'administration de la Société a adopté un code de conduite et de déontologie (le code de conduite, qui inclut les directives de la Société en matière de conflit d'intérêts), de même qu'un code de conduite à l'intention des tiers, qui régissent la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de la Société. Le conseil d'administration de la Société s'assure de la conformité au code de conduite en collaboration avec le chef du contentieux et secrétaire de la Société, qui surveille la conformité au code de conduite. Les administrateurs et les employés de la Société sont tenus de confirmer une fois par année, et les dirigeants de la Société, une fois par trimestre, leur compréhension du code de conduite et leur accord à s'y conformer.

RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est un risque qui n'est pas actuellement bien compris et pour lequel l'incidence sur la stratégie et les résultats financiers sont difficiles à évaluer ou dont l'évaluation est en cours.

Surveiller les risques émergents est une composante importante de la gestion des risques. La Financière Power surveille activement les risques émergents grâce aux moyens suivants :

- Des examens et des analyses sont effectués au sein des conseils et des comités de ses sociétés en exploitation à l'échelle mondiale, par l'entremise desquels les dirigeants locaux décrivent les risques émergents de leurs environnements respectifs.
- L'équipe de la haute direction de la Société fait office de comité de gestion des risques de la Société. Les membres de l'équipe de la haute direction se rencontrent régulièrement afin de déterminer, d'analyser et d'examiner les risques de la Société et de mettre en œuvre des stratégies en vue d'atténuer ces risques.

Instruments financiers et autres instruments

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement.

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- Le niveau 1 utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- Le niveau 2 utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et il inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction du niveau le plus bas d'une donnée d'entrée importante par rapport à l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la Société et ses filiales de l'importance d'une donnée d'entrée précise dans l'évaluation de la juste valeur requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur de la Société et de ses filiales. Le tableau présente de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont: la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les crédateurs, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

Aux 31 décembre	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS				
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	89 824	89 824	88 283	88 283
Disponibles à la vente	12 628	12 628	11 819	11 819
Prêts hypothécaires				
À la juste valeur par le biais du résultat net	287	287	339	339
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	8 194	8 194	7 673	7 673
Disponibles à la vente	243	243	182	182
Immeubles de placement	4 851	4 851	4 340	4 340
Fonds détenus par des assureurs cédants	7 938	7 938	8 605	8 605
Instruments dérivés	422	422	572	572
Autres actifs	892	892	516	516
	125 279	125 279	122 329	122 329
Actifs présentés à la juste valeur				
Obligations				
Prêts et créances	17 959	19 470	16 970	18 484
Prêts hypothécaires				
Prêts et créances	29 748	30 680	29 295	30 418
Actions				
Disponibles à la vente ^[1]	331	331	376	376
Fonds détenus par des assureurs cédants	106	106	118	118
	48 144	50 587	46 759	49 396
Total	173 423	175 866	169 088	171 725
PASSIFS				
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 841	1 841	2 009	2 009
Instruments dérivés	1 364	1 364	2 050	2 050
Autres passifs	71	71	10	10
	3 276	3 276	4 069	4 069
Passifs présentés à la juste valeur				
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 596	7 658	7 721	7 873
Débiteures et autres instruments d'emprunt	7 968	8 770	7 513	8 313
Débiteures de fiducies de capital	160	221	161	212
Dépôts et certificats	555	555	471	472
	16 279	17 204	15 866	16 870
Total	19 555	20 480	19 935	20 939

[1] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2017 de la Société pour obtenir des informations supplémentaires au sujet de l'évaluation de la juste valeur de la Société au 31 décembre 2017.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à des instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices et des procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;
- faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- surveiller les relations de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales :

31 décembre	2017			2016		
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
Financière Power	17	2	2	14	1	1
Lifeco	16 589	384	(952)	17 229	528	(1 484)
IGM	3 269	36	8	4 094	43	5
	19 858	420	(944)	21 323	571	(1 479)
	19 875	422	(942)	21 337	572	(1 478)

En 2017, le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a diminué de 1,5 G\$, principalement en raison de l'expiration et du règlement de contrats de change détenus par Lifeco qui ont été utilisés comme couvertures de flux de trésorerie pour des débetures subordonnées de Lifeco d'un montant de 1,0 G\$, lesquelles ont été remboursées le 21 juin 2017, ainsi qu'en raison de l'échéance de la couverture liée à l'acquisition de China AMC effectuée par IGM. Ces facteurs ont été contrebalancés par les activités de couverture courantes. L'exposition de la Société et de ses filiales au risque de crédit lié à la contrepartie des instruments dérivés (qui représente la valeur

de marché des instruments en position de profit) a diminué pour s'établir à 422 M\$ au 31 décembre 2017, comparativement à 572 M\$ au 31 décembre 2016. La diminution s'explique principalement par le raffermissement de la livre sterling par rapport au dollar américain en ce qui concerne les swaps de devises aux termes desquels des dollars américains sont achetés contre des livres sterling et par l'expiration et le règlement de contrats de change pour lesquels les montants à verser étaient libellés en euros et les montants à recevoir, en livres sterling.

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2017 de la Société pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Arrangements hors bilan

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de rechange aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés de 2017 de la Société.

Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Engagements et obligations contractuels

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financière Power ^[1]	8	5	251	264
Lifeco ^[2]	2 094	939	5 043	8 076
IGM	1 924	6 810	1 659	10 393
Autres	50	1	-	51
Total	4 076	7 755	6 953	18 784
Débitures et autres instruments d'emprunt ^[3]	778	875	6 361	8 014
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 193	6 357	46	7 596
Débitures de fiducies de capital	-	-	150	150
Dépôts et certificats	546	7	2	555
Contrats de location simple ^[4]	149	371	394	914
Obligations d'achat ^[5]	109	144	-	253
Cotisations au titre des régimes de retraite ^[6]	363	-	-	363
Engagements contractuels ^[7]	938	1	-	939
Total	4 076	7 755	6 953	18 784

[1] Comprend des débitures de 250 M\$ de la Société.

[2] Après la clôture de l'exercice, Lifeco a émis des débitures à 3,337 % sur 10 ans d'un montant de 500 M\$.

[3] Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés de 2017 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[4] Comprennent des locaux à bureaux et du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[5] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, principalement liés aux services d'information.

[6] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes de retraite à cotisations définies ainsi qu'aux avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction de modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour prévoir le moment des cotisations futures.

[7] Représentent des engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard de transactions d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

Impôt sur le bénéfice (base non consolidée)

Au 31 décembre 2017, la Société disposait de pertes autres qu'en capital de 151 M\$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur (y compris les gains en capital). Ces pertes viendront à expiration entre 2028 et 2037. De plus, la Société dispose de pertes en capital de 85 M\$ qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital futurs. Se reporter également à la section Transactions avec des parties liées ci-dessous.

Transactions avec des parties liées

La Financière Power a un comité des opérations entre personnes reliées et de révision composé uniquement d'administrateurs indépendants par rapport aux membres de la direction et à l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce comité a pour mandat de passer en revue les transactions qui sont proposées avec des parties liées de la Société, y compris l'actionnaire de contrôle, et de n'approuver que les transactions qu'il considère comme appropriées et qui sont effectuées selon les conditions du marché.

Dans le cours normal de leurs activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, qui comprennent l'offre de prestations d'assurance collective et les services de sous-conseiller à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

En 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé un programme de consolidation des pertes fiscales avec IGM. Ce programme permettait à la Financière Power de dégager un bénéfice imposable suffisant pour utiliser ses pertes autres qu'en capital qui viendraient autrement à expiration, alors qu'IGM bénéficiait de déductions fiscales qui ont été utilisées pour réduire son bénéfice imposable. Dans le cadre de ce programme, la Société détenait des débetures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 2 G\$. Ces débetures représentaient la contrepartie obtenue de la vente à IGM d'un montant de 2 G\$ d'actions privilégiées à 4,51 %, émises à l'intention de la Financière Power par une filiale en propriété exclusive. La Société possédait le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et elle s'est prévalu de ce droit au cours du deuxième trimestre de 2017.

En octobre 2017, IGM a obtenu des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu, qui permettaient des transactions de consolidation des pertes fiscales avec une filiale de Power Corporation, et aux termes desquelles les actions d'une filiale ayant généré des pertes fiscales pouvaient être acquises par IGM. Les acquisitions devaient être conclues au quatrième trimestre de chaque exercice. IGM comptabilisera l'économie au titre des pertes fiscales réalisée au cours de l'exercice. Le 29 décembre 2017, IGM a acquis des actions de la filiale et a comptabilisé l'économie au titre des pertes fiscales acquises.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2017 de la Société.

Sommaire des estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants sont portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales concernent les entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, les évaluations de la juste valeur, la perte de valeur de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice et les avantages du personnel futurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2017 de la Société.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un tel contrôle existe. Elles exercent également leur jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société ou ses filiales peuvent user de leur pouvoir afin d'influer sur les rendements variables.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2017 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

La variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance a une influence majeure sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. La variation de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance est essentiellement contrebalancée par la variation correspondante de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer à la juste valeur leurs portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer à la juste valeur les actions de leurs portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

Prêts hypothécaires et obligations classés comme prêts et créances

La juste valeur des prêts hypothécaires et des obligations classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

PERTE DE VALEUR DE PLACEMENTS

Les placements sont régulièrement examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et aux obligations dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde à la valeur nette de réalisation. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur relativement aux actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les produits de placement nets si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est également constatée directement dans les produits de placement nets.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

- La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.
- Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.
- Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.
- L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.
- Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Modifications comptables futures

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui présente un modèle unique que les entités utiliseront pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle exige qu'une entité comptabilise les produits à mesure que les marchandises ou les services sont transférés aux clients au montant correspondant à la contrepartie attendue. Les exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits ne s'appliquent pas aux produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers.</p> <p>Cette norme entrera en vigueur pour les périodes de présentation de l'information ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société et ses filiales ont conclu qu'il n'y aura pas de changement significatif dans le calendrier de comptabilisation des produits. La présentation de certains produits et de certaines charges dans les états financiers changera afin de présenter le montant brut plutôt que le montant net, alors que d'autres subiront le traitement inverse. Cette norme n'aura pas d'incidence importante sur le bénéfice net; toutefois elle donnera lieu à une augmentation d'environ 100 M\$ des produits d'honoraires de Lifeco ainsi qu'à une hausse correspondante des charges d'exploitation et frais administratifs.</p> <p>IFRS 15 prévoit également divers critères d'admissibilité concernant l'inscription à l'actif des coûts des contrats. Pour les filiales de la Société qui exercent leurs activités dans le secteur de la gestion d'actifs, déterminer si le client représente le fonds ou l'investisseur final peut influencer la décision d'inscrire les coûts à l'actif en tant que coûts liés à l'obtention d'un contrat auprès d'un client ou de les évaluer en tant que coûts liés à l'exécution d'un contrat conclu avec un client. Un jugement important doit être exercé afin de déterminer si les coûts d'exécution du contrat doivent être passés en charges ou inscrits à l'actif. IFRS 15 pourrait par conséquent donner lieu à des modifications quant au moment de la comptabilisation de certaines charges liées aux commissions. Puisque l'interprétation des directives relatives aux coûts d'exécution a évolué récemment, la Société et ses filiales continuent d'évaluer l'incidence sur certains paiements de commissions et charges connexes.</p>
IFRS 16 – Contrats de location (IFRS 16)	<p>L'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, en vertu de laquelle le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et une obligation locative correspondante, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location. Le preneur comptabilise la charge connexe à titre d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur l'obligation locative. Les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et ceux dont les actifs sont de moindre valeur sont exemptés de ces exigences.</p> <p>La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17)	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente de nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des flux de trésorerie d'exécution : les estimations courantes des montants que Lifeco s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels : le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, Lifeco doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. Lifeco doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.</p> <p>Lifeco en est actuellement à la phase de planification de son projet, qui comprend l'évaluation de l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur les états financiers, l'établissement des incidences possibles sur les affaires, l'élaboration d'un plan de projet détaillé, l'évaluation des besoins en ressources et la formation du personnel. L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour Lifeco, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance formel et à laquelle sont dédiées des ressources considérables afin d'assurer une mise en œuvre adéquate.</p> <p>La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont Lifeco comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états des résultats. Lifeco évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers. Lifeco prévoit que cette norme aura une incidence importante sur le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour ses contrats d'assurance, ainsi que sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance sont présentés et communiqués dans les états financiers.</p>

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9)	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplace IAS 39, <i>Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation</i>, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. ▪ Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers. ▪ Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée pour les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Approche du report</i> : permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme pour les contrats d'assurance, selon la première éventualité; ▪ <i>Approche par superposition</i> : permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La Société est admissible à l'approche du report et elle l'appliquera afin d'adopter simultanément IFRS 9 et IFRS 17 le 1^{er} janvier 2021.</p> <p>En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 9 selon laquelle certains actifs financiers remboursables par anticipation prévoyant une compensation négative peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net, sous réserve d'une certaine condition.</p> <p>La Société et ses filiales continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17. Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement qui n'est pas admissible à l'exemption, adoptera IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Pargesa classe actuellement la majorité de ses placements de portefeuille comme disponibles à la vente. Conformément à IFRS 9, Pargesa a le choix de classer la majorité de ses placements de portefeuille à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de l'option à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur (y compris les pertes de valeur) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. Pargesa a choisi de classer la majorité de ses placements de portefeuille au moyen de l'option de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le 1^{er} janvier 2018, ces placements continueront d'être comptabilisés à la juste valeur, mais les profits latents cumulés dans les autres éléments du résultat global seront toutefois conservés de façon permanente dans les fonds propres.</p> <p>La Société est en train de finaliser son évaluation afin de décider si elle conservera la méthode comptable de Pargesa (par l'entremise de Parjointco) conformément à IFRS 9.</p>
IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)	<p>En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>. L'interprétation clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser. L'interprétation entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société et ses filiales ne s'attendent pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante.</p>

Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2017, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2017.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour offrir une assurance raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont préparés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces en raison de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction ainsi que du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2017, suivant les critères de l'*Internal Control - Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2017.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Principales données annuelles

Pour les exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Total des produits	49 878	49 122	36 512
Actif administré [en milliards]	1 521	1 404	1 361
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	1 717	1 919	2 319
Par action – de base	2,41	2,69	3,25
Par action – dilué	2,40	2,68	3,24
Bénéfice net ajusté (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires) ^[1]	2 135	2 136	2 241
Par action – de base	2,99	2,99	3,14
Actif consolidé ^[2]	440 224	418 407	417 630
Total des passifs financiers ^[2]	23 522	23 229	22 400
Débitures et autres instruments d'emprunt	7 968	7 513	6 927
Fonds propres	20 513	19 481	19 473
Valeur comptable par action ordinaire	24,77	23,69	23,69
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	713,9	713,3	713,2
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,6500	1,5700	1,4900
Actions privilégiées de premier rang			
Série A ^[3]	0,5067	0,4725	0,4887
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P ^[4]	0,5765	0,5765	1,1000
Série Q ^[4]	0,5673	0,5252	-
Série R	1,3750	1,3750	1,3750
Série S	1,2000	1,2000	1,2000
Série T	1,0500	1,0500	1,0500
Série V ^[5]	0,8792	-	-

[1] Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux IFRS de la présente revue de la performance financière.

[2] Les chiffres de 2016 ont été ajustés de manière rétrospective, comme il est expliqué à la note 16 des états financiers consolidés de 2017 de la Société.

[3] Les actions privilégiées de premier rang de série A donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes.

[4] Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, en circulation ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q. Les actions privilégiées de premier rang, série Q, donnent droit à un dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement à un taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois plus 1,60 %. Le taux de dividende pour les 8 965 485 actions de série P restantes a été rajusté pour correspondre à un taux annuel fixe de 2,31 % (0,144125 \$ par action), payable trimestriellement en trésorerie.

[5] Émise en mai 2017. Le premier versement de dividendes a été effectué le 31 octobre 2017 et s'élevait à 0,55733 \$ par action.